



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 16/06/2025

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

Membres excusés : voir feuille d'émargement

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

Le secrétariat est assuré par Mme Alric, représentant l'administration et le secrétariat adjoint par un membre élu d'un des collèges soit celui des parents, Mr Rouesnel.

Le quorum étant atteint avec 14 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15

Les représentants du personnel en contrat local souhaitent faire une déclaration liminaire. Texte joint au compte-rendu.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 13 03 2025 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 06 2025 :

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 13/03/2025

Vote : unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 13 mars 2025 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 16 juin 2025
2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique, conseil du second degré
3. Préparation de Rentrée 2025
4. Actualisation de la convention travail
5. Liste des conventions 2025-2026
6. Règlement intérieur au primaire
7. Bilan des voyages 2024-2025 et programmation 2025-2026
8. Questions diverses : questions des délégués parents APE (1), parents AIPL (1), représentants des enseignants du second degré (3), pour les enseignants du premier degré (0), les ATOSS (pas de représentant), des délégués élèves (0)

Vote : Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique, conseil du second degré :

Le conseil d'école d'Amsterdam du 3 06 2025 :

Le règlement intérieur : un rappel a été fait sur l'importance de la fréquentation régulière et ponctuelle à l'école. Proposition de modification du règlement intérieur.

Bilan des activités périscolaires : très positif avec 16 ateliers proposés dont 6 pris en charge par l'Alliance Française. Pour la rentrée 2025, l'offre s'élargit avec 34 ateliers, répartis entre l'Alliance Française et 12 intervenants extérieurs. Une procédure d'inscription claire est mise en place, avec un formulaire, une commission d'attribution et une réponse aux familles le 20 juin.

La SIA : le bilan montre un bon équilibre entre les groupes CE2 et CM1/CM2. A la rentrée, deux groupes avec un total de 40 élèves.

Les effectifs : 180 élèves sont attendus, répartis en 8 classes. On enregistre 27 nouvelles admissions et 32 départs, dont 18 en CM2.

Le projet d'établissement a été riche avec des projets culturels et scientifiques, des actions citoyennes, comme l'éducation à la sécurité routière dès le CE1, des événements sportifs : ateliers handball, semaine olympique...

La fête de l'école aura lieu le samedi 14 juin et le spectacle de fin d'année le vendredi 20 juin.

Les travaux : le projet de rénovation des combles, initialement prévu pour l'été 2025, est reporté à l'été 2026. Ce report est dû au processus administratif complexe de validation par l'AEFE.

Le conseil d'école de la Haye du 5 06 2025 :

Le règlement intérieur : un rappel a été fait sur l'importance de la fréquentation régulière et ponctuelle à l'école et d'une modification du règlement intérieur.

Présentation des projets et temps forts du trimestre : richesse de l'offre proposée aux élèves.

Travaux prévisionnels : le projet de rénovation de la cour est reporté pour des raisons budgétaires.

Section Internationale Américaine : les cours de SIA CE2, CM1 et CM2 2025-2026 auront lieu les mardis de 15h30 à 17h30. Les candidatures sont actuellement étudiées par la commission SIA. Les résultats seront communiqués aux parents à la fin du mois.

Sommet de l'OTAN : Fermeture de l'établissement du 23 au 25 juin avec organisation d'un service minimum d'accueil au primaire après sondage auprès des familles.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Rentrée de septembre 2025 : une fermeture de classe est annoncée. L'école comptera 17 classes à la rentrée. La montée de cohorte de trois classes de CM2 au collège n'est pas compensée par les inscriptions en PS.

Le conseil pédagogique du 22 5 25 et le conseil du second degré du 2 6 2025 :

Ces deux instances ont abordé le calendrier de fin d'année avec les dates d'examens, l'organisation des cérémonies de remise des notes du brevet et du baccalauréat, de l'organisation pédagogique des classes au lycée avec les groupes de spécialités, les options...La structure pédagogique reste inchangée. Le nombre d'inscrits en 5^{ème} suite à la dernière commission d'admission du 8 5 25 laisse présager d'un nombre plus important d'élèves sur ce niveau au regard de la prévision. Hypothèse de deux classes n'est plus retenue à ce jour, donc maintien de trois classes de 5^{ème}.

La gestion des absences et des retards des élèves : Les écoles internationales dont notre lycée ont été alerté par les autorités néerlandaises quant à l'importance de respecter ces obligations légales et de signaler les absences répétées ou injustifiées ou non valables. Afin de répondre à ces exigences et de mieux accompagner les élèves et les familles, le lycée mettra en place, à compter de la rentrée prochaine, une politique renforcée de suivi de l'assiduité et de la ponctualité. Conformément à la demande des autorités locales, les établissements scolaires ont l'obligation de signaler toute situation d'absentéisme régulier ou de retards répétés. Le lycée apprécie chaque situation d'absentéisme et prend la décision en équipe de l'opportunité et de la nécessité de faire un signalement. Ces signalements peuvent donner lieu à des contrôles ponctuels de la part des services municipaux, notamment à domicile ou à l'aéroport, en particulier en période de départs en vacances. Ces démarches peuvent entraîner des sanctions administratives, notamment des amendes, selon la gravité de la situation constatée. Un courrier sera adressé aux familles sur les modalités de suivi de l'absentéisme. Pas de modification du règlement intérieur du secondaire.

Points CVC-CVL :

Bilan des actions des éco-délégués : de nombreuses actions dont une attention particulière sur la consommation d'eau. L'année prochaine, thématique sur le gaspillage alimentaire, en lien avec le prestataire Délidej.

Boom du collège : financement de la fête de fin d'année des terminales avec un gain de 2 000 € qui permet de financer en grande partie le bal de fin d'année des terminales. Au-delà du résultat financier, cette soirée a été l'occasion de renforcer les liens entre les différentes classes, de la 6^e à la 3^{ème} avec une ambiance festive et amicale.

Le livre de l'année : plus de 300 exemplaires ont été commandés.

Match de badminton par les Terminales avec les adultes : action appréciée, à renouveler, voir à élargir.

Bilan de l'utilisation des smartphones : Le CVC constate que, malgré l'interdiction officielle d'usage du téléphone – qui doit rester complètement éteint durant le temps scolaire – les smartphones sont encore utilisés pour des recherches ponctuelles en classe, mais surtout pour des jeux, vidéos ou messages (toilettes, couloirs, mercredi après-midi, sorties des cours). Cette situation génère de la distraction et un nombre croissant de confiscations, tout en révélant un besoin réel de contacter les familles et de pallier les défaillances de l'ENT. Deux pistes émergent : un dispositif coercitif de type « pochette de verrouillage », jugé simple mais potentiellement infantilisant et qui pourra être contourné, et un rappel éducatif des règles de fonctionnement.



Le CVC préconise de renforcer la sensibilisation au numérique responsable et de rappeler les règles et les sanctions auxquelles s'exposent les élèves ne les respectant pas.

Parent d'élève APE : Qu'est-ce que la pochette de verrouillage ?

Proviseur Adjoint : les élèves placent leur téléphone dans une pochette spéciale, verrouillée par un aimant à l'entrée du lycée, rendant l'appareil inutilisable jusqu'à la sortie. Cette solution paraît séduisante, mais des retours d'expérience montrent des détournements, comme l'usage de téléphones factices ou hors service dans les pochettes. Le dispositif est intéressant en théorie, mais sa mise en œuvre soulève des limites.

Question représentants du second degré : Pourrait-on rediscuter de l'autorisation des lycéens à utiliser leur téléphone au réfectoire ? Le constat est éloquent : les élèves n'arrivent pas tous à s'autoréguler dans leur pratique et utilisent de plus en plus leur téléphone en dehors de la pause méridienne et du réfectoire (notamment dans certains espaces difficilement accessibles comme les toilettes). Les lycées ayant le droit de sortir aux récréations, ils peuvent déjà utiliser leur téléphone dehors. Pour information, aux Pays-Bas, la majorité de la chambre basse est favorable à l'interdiction totale des téléphones portables dans l'enceinte des écoles.

Ce point a déjà été abordé au CVC-CVL et il conviendra à la rentrée prochaine de poursuivre le travail qui a déjà été engagé puisque nous avons modifié le règlement intérieur.

Parent d'élèves APE : nous sommes prêts à travailler avec la direction et les enseignants pour trouver des solutions.

Enseignant du secondaire : Est-ce que les parents ne pourraient pas bloquer le téléphone de leur enfant ?

Parents d'élèves APE : Cela semble difficile car cela dépend des familles qui utilisent ou non le contrôle parental. Il faudrait réfléchir à un moyen de sensibiliser les parents qui sont déjà au courant de la problématique.

Enseignant du secondaire : Ce problème concerne les lycéens et les collégiens qui ne respectent pas toujours les règles relatives à cette question.

Enseignant du secondaire : il y a eu une intervention de la gendarmerie auprès des classes de 4^{ème} au sujet des réseaux sociaux. A cette occasion, la moitié des élèves a indiqué qu'ils avaient un contrôle parental pour le soir mais pas sur le temps scolaire.

3.Préparation de rentrée 2025 : Effectifs à l'issue de la commission n° 4 du 5 juin (commission n° 5 fin juin et commission n°6 fin aout)

Structure primaire Amsterdam :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
N-1	26	26	26	22	24	26	22	19	191
N	19	27	26	25	21	21	26	19	184

Versus 191 en 2024 à la même période



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Structure primaire La Haye :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
N-1	37	41	45	42	54	57	49	65	390
N	33	45	38	40	51	54	64	44	369

Versus 390 en 2024 à la même période

Structure secondaire :

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale	Total
N-1	51	74	69	74	77	80	73	498
N	64	62	72	67	77	76	78	496

Versus 498 en 2024 à la même période

Provisure : on espère une stabilisation des effectifs.

Directrice du primaire : le différentiel d'effectif est dû aux 3 classes de CM2 qui vont en 6^{ème} contre seulement 2 classes en 2024.

Evolution globale des effectifs du lycée :

Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Prévisions 2025
1180	1226	1204	1116	1108	1117	1077	1064

La conseillère des français à l'étranger souhaite féliciter l'annexe d'Amsterdam pour l'augmentation de ses effectifs

Le recrutement : tous les recrutements ont été faits.

Les travaux aux abords de l'établissement : Les travaux de la rotonde sont terminés. Des travaux sont programmés sur le terrain de la maison de retraite (création d'un bâtiment à l'emplacement de celui démolit, calendrier des travaux, fusion des entrées sur la scheveningseweg).

Parent d'élève APE : y a-t-il eu une concertation ?

Provisure : c'est leur terrain mais il y a eu une information.

Secrétaire général : ils sont à plus de 20 m donc on ne peut rien dire.

Parent d'élève : est-ce que ça a été vérifié ? Est-ce vraiment 20 mètres ? Il y a de nombreux quartiers protégés dans La Haye.

Secrétaire général : leur dossier a été validé depuis longtemps, ils auraient dû démarrer leurs travaux bien plus tôt. Ils nous ont contacté courant 2024 pour nous présenter leur projet accessible sur le site de la maison de retraite.

Provisure : il faut se préparer à des nuisances visuelles dans l'espace proche pour le second degré. Il y aura également des nuisances sonores durant la construction.



4.Actualisation de la convention travail

Dans le cadre du dialogue social, des évolutions de la convention de travail ont été actées. Elles portent toutes sur l'article 6.3.2 Éléments spécifiques à certaines catégories de personnel. Elles concernent l'extension aux documentalistes de l'indemnité numérique annuelle de 150€ bruts, la prise en charge sous conditions de l'achat de lunettes de vue à hauteur de 260€, la création d'une indemnité BHV de 75€ bruts annuels pour les personnels administratifs.

- Concernant l'indemnité numérique

Le 9ème point est modifié comme suit

Une indemnité numérique (« Br vast verg17 / Pr informatique ») est attribuée aux psychologues, documentalistes, enseignants et ASEM. Pour être éligible à cette prime, ils doivent bénéficier d'un CDI, d'un CDD d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sous réserve que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois. Les personnels qui exercent à temps partiel perçoivent la prime à taux plein. Cette prime est versée annuellement aux personnels en fonction au 1er janvier.

L'annexe 3 est modifiée en conséquence dans la catégorie des bénéficiaires (i.e psychologues, documentalistes, enseignants et ASEM).

- Concernant la prise en charge de lunettes de vue, le point suivant est ajouté :

Un personnel attestant de l'achat d'une paire de lunettes de vue destinée à un travail quotidien de plus de deux heures devant un écran peut obtenir une prise en charge sous conditions. L'indemnisation, à hauteur de 260€ maximum TVA incluse, est attribuée sur présentation d'une prescription d'opticien présentant la mention « beeldschermbril » et d'une facture acquittée au nom du membre du personnel concerné.

Cette indemnité est versée à toute personne, en contrat CDI ou CDD de plus de 6 mois, effectuant au moins un mi-temps et devant travailler durant plus de 2 heures par jour en moyenne sur un écran. Elle est versée au maximum une fois tous les 3 ans, sauf en cas de changement de vue exigeant l'achat d'une nouvelle monture ou de nouveaux verres, en cas de perte, casse ou vol (preuve à l'appui). Si une assurance (« zorgverzekering » ou autre) versait un dédommagement partiel, l'employé devra en fournir la preuve. La part de l'employeur sera alors de la différence entre le prix initial de la paire de lunettes et ce remboursement et à hauteur maximale de 260€.

- Concernant la mise en place d'une indemnité BHV pour les personnels administratifs régulièrement sollicités en cas d'accident et de soins aux élèves, le point suivant est ajouté

Une indemnité brute annuelle de 75€ est versée aux personnels administratifs disposant de la qualification de BHV effectuant les stages annuels de recyclage.

L'annexe 3 est modifiée en conséquence.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

5. Liste des conventions 2025-2026 :

Il n'y a pas de modification majeure dans la liste des conventions, ni dans les tarifs ni dans les partenaires. L'actualisation porte principalement sur les ateliers proposés en périscolaire à Amsterdam et l'ajout de la convention avec l'IFS pour la refacturation des frais d'examens conformément à la tarification appliquée par le lycée Vincent van Gogh pour ses propres élèves. Concernant la tarification des examens, quelques précisions : le lycée applique aux familles une facturation du DNB, des EAF et du baccalauréat. Le lycée se voit appliqué par l'Agence via l'IRF une refacturation des frais d'organisation (correction dématérialisée) et il doit également supporter ses propres frais d'organisation (Indemnités de jurys d'examen, surveillances...). La tarification spécifique aux examens est appliquée également aux candidats libres. Les classes à examen sont donc soumises à un appel de fonds conformément à la tarification publiée.

N°	Nom	Objet de la convention	Montant proposé	Durée de la convention
1	Deli'Dej VOF	Mise à disposition de locaux LH	980,00 €	Annuelle
2	Deli'Dej VOF	Surveillance pauses méridiennes LH	Facturation au lycée sur conditions contractuelles	Annuelle
3	2 Samen	Accueil périscolaire	24 000€/an+ charges : 1320€/an	01/07/2024 - 30/06/2027
4	Club Samedis malins	Aides aux devoirs et activités périscolaires LH	13 750,00 €	Annuelle
5	La Flotte à Block	Activités extra scolaires autour de la musique et du chant LH	275,00 €	Annuelle
6	Paroisse Catholique	Mise à disposition de locaux LH	Gratuit	Annuelle
7	Alliance Française LH	Activité extra scolaires autour de la langue française LH	320,00 €	Annuelle
8	APE	Mise à disposition des locaux (Distribution fournitures scolaires...)	Gratuit	Annuelle
9	Kermesse francophone	Organisation d'une partie de la kermesse en nov 2025	800,00 €	Ponctuelle
10	Alliance française Amsterdam	Activités périscolaires (5 ateliers hebdomadaires)	Gratuit	Annuelle
11	Alliance Française Amsterdam	Mise à disposition de salles de cours (Amsterdam)	13€ de l'heure, 15€ avec TNI	Annuelle
12	Deli'Dej	Mise à disposition de locaux AMS	Gratuit	Annuelle
13	Deli'Dej	Surveillance pauses méridiennes AMS	Facturation au lycée sur conditions contractuelles	Annuelle
14	Morgane LEBLANC	Activités périscolaires (4 ateliers hebdomadaires : sport et jeux libres pour les maternelles)	275,00 €	Annuelle
15	Ingrid BOUTEILLER	Activités périscolaires (2 ateliers hebdomadaires : Cuisine et Arts plastiques)	275,00 €	Annuelle
16	Steve MICHEL	Activités périscolaires (3 ateliers hebdomadaires : Echecs)	275,00 €	Annuelle
17	Fabienne MARTIN	Activités périscolaires (2 ateliers hebdomadaires : Capoeira)	275,00 €	Annuelle
18	Camille DEVOULON	Activités périscolaires (3 ateliers hebdomadaires : Musique)	275,00 €	Annuelle
19	Margot Van HAELST	Activités périscolaires (3 ateliers hebdomadaires : Dessin et aquarelle)	275,00 €	Annuelle
20	Janine YOUNES	Activités périscolaires (2 ateliers hebdomadaires : danse)	275,00 €	Annuelle
21	Cléopée BRIGHI	Activités périscolaires (2 ateliers hebdomadaires : Recycle'Art)	275,00 €	Annuelle
22	Clémence BROQUAIRE	Activités périscolaires (1 atelier hebdomadaire : Aide aux devoirs CP et CE1)	275,00 €	Annuelle
23	Laura LATAPIE	Activités périscolaires (1 atelier hebdomadaire : Aide aux devoirs CE2 à CM2)	275,00 €	Annuelle
24	Camille ROACHE	Activités périscolaires (3 ateliers hebdomadaires : textile Workshop)	275,00 €	Annuelle
25	Marie FLEURY	Activités périscolaires (1 atelier hebdomadaire : MakebyM)	275,00 €	Annuelle
26	Ilse KRABBen	Activités périscolaires (3 ateliers hebdomadaires : Travaux manuels et pleine conscience)	275,00 €	Annuelle
27	Institut Français	Mise à disposition de locaux stages d'habilitation DELF	Facturation sur conditions contractuelles	Ponctuelle
28	IFS	Facturation épreuves EAF et DNB se déroulant au LFVVG	50 € DNB, 100€ Bac	Annuelle



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Parent d'élèves APE : Comment fonctionne l'affectation ? est-ce ouvert à concurrence ? qui arbitre ?

Proviseure : Il faut différencier la restauration et tous les autres prestataires. Au fur et à mesure des partenariats se développent comme celui avec l'Alliance Française.

Pour DeliDej, il n'y avait pas de service à la restauration. Un besoin était exprimé par les familles de proposer autre chose que les lunch box.

Secrétaire général : antérieurement il y avait une « cantine » à l'extérieur qui proposait des sandwiches.

Enseignant second degré : et pour la paroisse ?

Proviseure : c'est un héritage du lycée qui met à disposition un petit local sur quelques heures.

Secrétaire général : dans certains établissements du réseau de l'AEFE, il y a un espace réservé pour les communautés religieuses quelle que soit leur confession.

Parent d'élève : comment se fait l'affectation si des partenaires font la même offre ?

Directrice du primaire : il y a des arbitrages au cas par cas.

Adoption à l'unanimité de la liste des conventions

Parent d'élève APE : Quelle est la valeur de ce vote ?

Secrétaire général : il y a des conventions qui génèrent des recettes, il faut donc l'autorisation du conseil d'établissement pour confirmer leur mise en place.

Directrice du primaire : Pour Amsterdam, il y a de nombreuses conventions pour les activités périscolaires. Un travail de préparation est nécessaire en amont pour sélectionner les intervenants qui proposeront des activités. Les projets présentés doivent être en adéquation avec les valeurs et l'offre pédagogique de l'école. Certains intervenants travaillent avec nous depuis longtemps, mais cette année, de nouvelles propositions ont été faites en raison d'une forte demande et d'une offre limitée.

Enseignant secondaire : comment sont fixés les montants des conventions ? Pourrait-on augmenter les tarifs ?

Proviseure : La politique varie selon les partenaires, qu'ils relèvent ou non du réseau de la diplomatie extérieure. Il faut rester vigilant, car une hausse des tarifs des conventions pourrait entraîner une augmentation des frais facturés aux parents. Il s'agit d'une ressource complémentaire, sans pour autant être exceptionnelle. L'offre s'inscrit dans la continuité des missions de l'école et ne doit pas représenter une charge supplémentaire pour les familles.

Parents d'élèves APE : Est-il possible de proposer des cours de langue en activité extrascolaire ? Est-ce qu'une nouvelle convention peut être signée avant le prochain conseil d'établissement.

Secrétaire général : oui on peut ajouter des conventions, l'objectif ici est d'être transparent.

6. Règlement intérieur au primaire :

Concernant la gestion des absences et retards au primaire, une correction de l'article pour le RI de La Haye et un article modifié intégralement pour le RI d'Amsterdam.

Le même article est proposé au vote.

3. Absences et retards des élèves

3.1 Le lycée Vincent van Gogh est une école internationale aux Pays-Bas, elle est reconnue comme telle depuis le 11 juillet 2011. En ce qui concerne l'assiduité des élèves, la loi néerlandaise s'applique.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

3.2 La présence à tous les cours tels qu'indiqués dans l'emploi du temps de la classe est obligatoire tout au long de l'année scolaire.

3.3 Toute absence est à signaler le matin avant 8h30 au secrétariat via la messagerie de l'ENT en mettant en copie les enseignants de l'élève concerné. Les motifs de l'absence doivent être clairement précisés.

3.4 Après une démarche d'accompagnement des familles, les absences abusives seront signalées aux autorités néerlandaises afin d'être en conformité avec les obligations définies dans la loi sur la scolarité de 1969 modifiée.

3.5 Après une démarche d'accompagnement des familles, la persistance des retards abusifs pourra également être signalée aux autorités néerlandaises.

Les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 déjà en ligne sur le site se substituent aux tarifs 2024/2025 dans la réglementation financière.

Vote : unanimité

7. Bilan des voyages et programmation des voyages 2025/26 :

Présentation du bilan des voyages de l'année écoulée. Pour mémoire, au-delà de 8€ les remboursements des trop perçus sont automatiques. En deçà, les familles ont 3 mois pour confirmer leur souhait de se voir rembourser et à défaut les reliquats sont versés à la caisse de solidarité de l'établissement.

Un bilan n'est pas encore effectif : il s'agit du voyage à Olhain des CM2 de La Haye qui a lieu actuellement. Hormis ce dernier les voyages ont représenté un total de 127 481€ de dépenses. En comptant Olhain, les voyages 2024/2025 ont concerné 419 participants. L'évènement sportif de zone prévu à Arlon n'a pas pu avoir lieu faute d'établissements participants en nombre suffisant.

Les montants à rembourser par élève participant sont les suivants :



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil d'établissement du 16 juin 2025

Programmation des voyages année scolaire 2024-2025					BILAN					
Présentation CE	Projet Destinations	Dates	Classes concernées	Montant plafond de la participation	Nbre d'élèves participant	Appelé par élève participant	Recettes	Dépenses constatées (hors subv° éventuelles)	Différence	A rembourser à chaque élève participant
17/06/2024	Manhay - Ardennes (Belgique)	23 au 26 septembre 2024	2des	450 €	69	420 €	28 980 €	28 980 €		
21/11/2024	Londres (UK)	22 au 25 janvier 2025	1ères BFI	750 €	9	650 €	6 442 €	6 266 €	176 €	19,57 €
	Paris (France)	10 au 12 mars 2025	Terminales spé HLP & HGGSP	350 €	27	350 €	9 761 €	9 363 €	398 €	14,73 €
	Gedinne (Belgique)	31 mars au 3 avril 2025	CM1 LH	350 €	49	295 €	14 455 €	13 588 €	867 €	17,69 €
	Eindhoven (Pays-Bas)	2 au 4 avril 2025	8G+8F de 2de/1ère	260 €	16	260 €	4 160 €	3 951 €	209 €	13,07 €
	Maths en jeans (Luxembourg)	13 au 15 mai 2025	Elèves de l'atelier	600 €	13	370 €	4 810 €	4 128 €	682 €	52,49 €
	Congrès des maths (Luxembourg)	13 au 15 mai 2025	Collège	300 €	7	215 €	1 505 €	1 330 €	175 €	25,04 €
	Terschelling (Pays-Bas)	12 au 16 mai 2025	CM1 & CM2 Amsterdam	500 €	38	470 €	17 860 €	17 781 €	79 €	2,08 €
	De Haan (Belgique)	20 au 23 mai 2025	CE1 & CE2 Amsterdam	400 €	46	395 €	18 170 €	16 531 €	1 640 €	35,64 €
	Genève (Suisse)	25 au 28 mai	3ème B	780 €	21	780 €	16 380 €	16 229 €	151 €	7,20 €
	Archeon (Pays-Bas)	2 et 3 juin 2025	CE2 LH	160 €	62	155 €	9 610 €	9 335 €	275 €	4,44 €
	Olhain (France)	16 au 19 juin 2025	CM2 LH	400 €	62	320 €	19 840 €			
	Arlon (Belgique)	16 au 20 juin 2025	5G+5F de 6ème/5ème	400 €						

Le remboursement commencera par les terminales ayant participé au voyage de Paris avant la fin de l'année scolaire et profitons de ce conseil d'établissement pour inviter toutes les familles quittant les Pays-Bas ayant un solde pour un voyage à se manifester auprès des services financiers.

Pour l'année scolaire prochaine, nous présentons pour approbation au conseil d'établissement la programmation de 4 voyages :

- La reconduite du voyage d'intégration des 2des pour un montant plafond de 400€. Les dates du voyage ne sont pas encore définitives et nous sommes tributaires du prestataire pour en garantir la faisabilité. A ce jour les dates retenues seraient du 22 au 24 septembre 2025. Cependant en théorie, pour le garantir, il faudrait bloquer dès aujourd'hui le nombre de participants fermes or les effectifs ne sont pas encore définitifs et il nous est également impossible de disposer de la part des familles des lettres d'engagement à s'acquitter des frais signés. Nous demandons cependant au conseil d'établissement d'en acter le principe afin de conserver l'espoir de le mettre en place, potentiellement avec une date légèrement repoussée.
- Un voyage à Athènes pour les élèves de l'option théâtre du lycée et les terminales latinistes est prévu en novembre 2025 pour un montant plafond de 650€
- Un voyage à Londres des 1ères option BFI pour un montant plafond de 780€ est prévu en février prochain
- Enfin un voyage à Paris pour les terminales option HLP & HGGSP est également anticipé en février 2026 pour un montant plafond de 400€



Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves prévisionnel	Montant plafond de la participation
Parc national du Veluwe (Pays-Bas)	22 au 24 septembre 2025 ?	24 755 €	2des	75	400 €
Londres (UK)	février 2026	7 500 €	1ères BFI	10	780 €
Paris (France)	9 au 11 février 2026	8 190 €	Terminales spé HLP & HGGSP	21	400 €
Athènes (Grèce)	26 au 29 novembre 2025	20 180 €	Opt° théâtre lycée et Tles latin	35	650 €

Ce sont les seuls voyages présentés ce jour mais une actualisation de la programmation des voyages est prévue au conseil de novembre pour intégrer les voyages se tenant plus tard dans l'année scolaire.

Vote : Adoption à l'unanimité du bilan des voyages scolaires et de la programmation 2024-2025 (pas de vote contre, pas d'abstention).

Parents d'élèves APE : avant la fin de cette année scolaire, pourrait-on informer les parents des élèves de 3^{ème} de la possibilité de ce voyage pour qu'ils puissent prévoir cette dépense en amont ?

Provisoire : il faut d'abord s'assurer que ce voyage aura bien lieu et que nous aurons un nombre suffisant d'enseignants volontaires pour porter le projet.

8. Questions diverses :

Question de l'AIPL : Les travaux prévus à l'école d'Amsterdam n'auront pas lieu cet été : pouvez-vous préciser le nouveau calendrier des travaux concernant la future bibliothèque ? Nous souhaiterions également des précisions sur la bibliothèque de Lutmastraat ? La location n'a pas été renouvelée car le lieu n'était plus utile du fait des aménagements. Est-il possible de louer à nouveau ces salles pour que les enfants aient une bibliothèque l'an prochain ?

L'établissement avait effectué localement toutes les démarches nécessaires et était donc prêt à lancer les travaux cet été comme annoncé en conseil d'école d'Amsterdam. La validation par les instances de tutelle (ministère des Affaires Etrangères, Bercy) du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Agence, qui intègre cette opération, n'est cependant pas effectif à ce jour. L'établissement est donc contraint de suspendre cette opération.

Nous avons donc assurément repris l'attache des bailleurs de Lutmastraat et avons eu confirmation que la location pouvait se poursuivre.

Question de l'APE : « Dans un contexte de diminution des effectifs, de désengagement croissant de l'Etat à l'égard des lycées français à l'étranger et de contraintes financières de plus en plus lourdes pour les parents, nous demandons la possibilité d'avoir une projection financière sur 5 ans et, ajoutée à cela, la présentation de



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

différents scénarios (scénario réaliste, pessimiste et optimiste) afin d'anticiper une possible dégradation de la situation financière, si le nombre d'élèves s'avérait trop faible par rapport au nombre d'enseignants. Dans un esprit constructif, l'APE souhaite être partie prenante avec la direction dans la réalisation d'une analyse approfondie des pistes pour prévenir les problèmes financiers » :

L'Agence a engagé cette année un dialogue de gestion triennal 2026 à 2028 avec tous les EGD afin de définir une trajectoire budgétaire sur trois ans et non cinq ans. Ce dialogue de gestion entre les établissements scolaires et les services centraux se déroule au mois de juin 2025 et notre lycée a son dialogue de gestion ce mercredi 18 juin 2025. Cet exercice consiste à mettre en perspective les hypothèses sur les évolutions d'effectifs, la structure pédagogique, l'évolution des droits de scolarité, l'évolution de la masse salariale en cohérence avec la structure pédagogique et les emplois de PDL, le projet immobilier éventuel et la situation financière prévisionnelle globale.

Comme chaque année, la direction échange avec l'APE sur les perspectives.

Parents d'élèves APE : Quels sont les scénarii ?

Provisure : elle rappelle que l'exercice de prévision budgétaire et de structure pédagogique demandé par l'agence pour les années 2026, 2027 et 2028 est particulièrement complexe. Il s'agit d'un travail basé sur des hypothèses, dans un contexte d'incertitude marquée concernant l'évolution des effectifs.

L'objectif est de construire une projection réaliste, cohérente avec les orientations stratégiques de l'établissement, sans multiplier les scénarios (optimiste/pessimiste) qui compliqueraient inutilement l'analyse. Cette projection a des implications directes sur la structure pédagogique, la masse salariale, le budget et les ressources humaines.

Un premier constat montre une tendance à la baisse des effectifs en primaire, avec une stabilisation au niveau du secondaire. Toutefois, les prévisions peuvent être contredites par la réalité : par exemple, malgré une anticipation de deux classes de 5e, trois ont été ouvertes à la rentrée, preuve des aléas liés aux inscriptions tardives et aux dynamiques locales.

Question représentants du second degré : Sur les salaires des locaux : selon le bureau central des statistiques (CBS), l'inflation est de 34 % depuis 2017 et de 18 % depuis 2022. Après une longue période de gel, les frais de scolarité ont augmenté de 13 % et les salaires de 9%.

La politique de l'AEFE de ne pas indexer les frais de scolarité sur l'inflation mène donc à une baisse des salaires des personnels en euros constants, ce qui n'est pas acceptable. Malgré de nombreuses alertes de la part en particulier de l'OR (équivalent du comité d'entreprise de l'établissement), aucune amélioration n'est prévisible à court et à moyen terme. L'OR a écrit à la directrice de l'AEFE (voir document joint) pour lui demander d'intervenir mais les perspectives à court et moyen terme ne sont pas rassurantes.

L'établissement envisage-t-il d'indexer l'évolution des frais de scolarité sur l'inflation pour se permettre d'avoir une politique salariale moins défavorable aux salariés ?

Les conditions dont se font l'écho les représentants des personnels sont liées à l'inflation exceptionnelle constatée en 2022 (11,6%). L'établissement est tenu de respecter des procédures budgétaires et un calendrier qui impose une projection et une publication des frais de scolarité bien en amont des conditions économiques : vote du budget en novembre N-1, publication des actes tarifaires début janvier et campagne d'inscription



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

débutant en février. Il apparaît difficilement concevable de s'ajuster à des conditions économiques exceptionnelles tout en s'efforçant de sécuriser au mieux des effectifs dont dépend l'établissement pour garantir ses engagements. D'autres facteurs exogènes que l'inflation pèsent sur le pilotage de l'établissement comme la concurrence, la démographie, les politiques locales... Voilà pourquoi la trajectoire budgétaire, même si elle doit être définie le plus en amont possible, réclame des ajustements continus à chaque exercice. Un dialogue de gestion avec l'Agence sur une trajectoire pluriannuelle est actuellement en cours comme évoqué. Comme chaque année, la direction échange avec les représentants des personnels de droit local et partage les hypothèses de l'élaboration budgétaire. Naturellement ces hypothèses tiennent compte de l'inflation anticipée mais une indexation mécanique ne semble à ce jour ni envisageable ni même souhaitable dans l'intérêt de l'établissement.

Question représentants du second degré : Audit (RI&E) Tout employeur sur le sol néerlandais est tenu de mener une politique de santé et de sécurité visant à garantir les meilleures conditions de travail possibles. C'est ce que prévoit la loi sur les conditions de travail. Cette politique des conditions de travail comprend notamment l'établissement d'un inventaire et d'une évaluation des risques (RI&E). Le lycée a bien suivi cette réglementation et a donc fait effectuer il y a plus d'un an un audit sur l'évaluation des risques au lycée (par exemple, les risques psychosociaux). L'expert a-t-il fait des recommandations et aussi un plan d'action ? Si oui, pourrions-nous connaître les recommandations de l'expert car elles concernent toute la communauté ?

La Directive 89/391/CEE du Conseil de l'Union Européenne, du 12 juin 1989, cadre la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. Les Etats membres sont libres de prendre des mesures plus contraignantes mais l'évaluation des risques est déjà imposée par les lois européennes. Aux Pays-Bas, l'inventaire des risques professionnels et leur évaluation se dénomme RI&E. L'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre d'un plan d'action pour les circonscrire est donc sans équivoque un impératif auquel l'établissement se conforme. C'est dans cette perspective qu'il a fait appel à un cabinet spécialisé pour disposer d'un audit et de recommandations. La réalisation du rapport a pris du temps suite à des changements de procédures guidant le travail du prestataire. La version finale du rapport a donc seulement été réceptionnée la semaine dernière. Ce rapport de 66 pages en néerlandais sera communiqué aux représentants des personnels et fera, comme il se doit, l'objet d'un examen dans l'instance concernée à savoir le CHSCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La présidente du conseil d'établissement
Ouardda ROUBI-GONNOT



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les secrétaires de séance :

Céline ALRIC, Directrice du primaire à Amsterdam

Frédéric ROUESNEL, représentant des parents d'élèves (APE)